



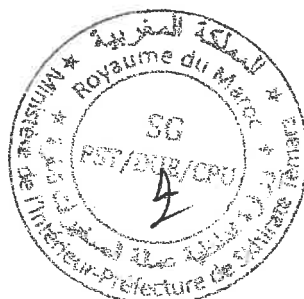
Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la Région de Rabat - Salé - Kénitra
Préfecture de Skhirate - Témara

COMITÉ PRÉFECTORAL D'URBANISME

PROCÈS-VERBAUX

DES COMMISSIONS D'INSTRUCTION

1. Commune : El Haouz
2. Numéro du dossier : 06/18
3. Maître d'ouvrage : Ami Carlou Galla Sahani
4. Maître d'oeuvre : _____
5. Références foncières : _____
6. Nature du Projet (GP)* : _____
7. Document d'urbanisme : _____



* Grand projet

06/18 = C/Haichema

Observations

06-04-2018

Suite à la Commission en date du 02-02-2018,
Suite aux plans et pièces conformes à l'avis en date du 21/03/2018
et du 30/03/2018.

Le projet ne soulève pas d'objection sous - réserve de
Assainir la situation juridique et foncière du terrain objet
du projet.

NB: La Commune est tenue de:
+ Recueillir l'avis de tous les services concernés en cas
(P.C., E.D.A., Télécom, ...)
+ Valider le dossier technique d'équipement par les services concernés

Avis maintenu de la Commission du
06/04/2018

Commune de Haichema
Dossier n° 06/18

Monsser FARI DOUKHAL
Chef du Service du Contrôle
et de l'Urbanisme
10/05/2018

Avis maintenu de la Commission du 06/04/2018

Alacui
06-04-2018

Alacui
10/05/2018

DATE DE LA COMMISSION : 06-04-2018

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer: Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION : 12-04-2018

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer: Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer: Sursis à statuer:

Commune	Noms & Emargement	Con
Observations		
<p>01/02/2018</p> <p>① Compléter le dossier par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plan coté - statut et pouvoir habilitant - note de renseignement - dossier technique d'équipement visé par les services concernés - plaquette d'attachage <p>2 - Supprimer mention maître d'ouvrage délégué sur plan et C. Charge et pièces administratives</p> <p>3 - Faire signer les pièces par le propriétaire.</p> <p>4 - Respecter les dispositions de la zone Ds1.</p> <p>5 - Supprimer nomenclature I Lot</p> <p>6 - Compléter plan de masse par toutes les bornes et cotations.</p> <p>7 - revoir la numérotation des lots. (supprimer V^{elles})</p> <p>8 - prévoir aération suffisante pour S/Sol</p> <p>9 - Prévoir FS + P.P.</p> <p>10 - Respecter C.E.S</p> <p>11 - Revoir et supprimer les articles inutiles sur C. charges</p> <p>Le 06/04/2018</p> <p>Suite à la commission du 02/02/2018 Après avoir vu les plans fournis, le projet ne soulève pas d'objection S/R et transmettre le dossier technique aux services de la commune pour étude et approbation.</p>	<p>was</p> <p>01/22/18</p>	<p>lu</p> <p>A</p> <p>pe</p> <p>de</p> <p>et</p>

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer : Sursis à statuer : DATE

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer : Sursis à statuer : DATE

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer : Sursis à statuer : DATE

Commune

Observations

Noms & Emargement

le 10.05.2018

Avis maintenu de la Commission du 6/4/2018, à savoir le projet ne soulève pas d'objection S/R de transmettre le dossier technique aux s^{tes} concernés de la commune pour étude et approbation.


B. Audeval

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

Sursis à statuer :

Préfecture	Noms & Emargement
Observations	
<p>01.02.2018 :</p> <p>Suite au projet déposé, il m'a été demandé :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Compléter le dossier par : <ol style="list-style-type: none"> 1- le statut de la société et le pouvoir habilitant le signataire; 2- le plan coté; 2- Supprimer la mention "acte d'ouvrage délégué de l'urbanisme et de pièces administratives"; 3- Faire signer la pièce par le propriétaire ou justifier la signature d'un tiers au préalable le statut de la société; et 4- Respecter les dispositions relatives à la zone DSA (notamment l'Article 1-D (lot 13)); 5- Respecter la norme relative des lots; 6- Compléter le plan de mise par tous les cotés et verser l'implantation des bornes; 7- Prévoir une clôture suffisante pour les locaux au sens - voirie; 8- Prévoir le schéma d'assainissement (pouvoir faire exception de puis puits); 9- Prévoir les superficies parties au niveau du trottoir de contiguës et respecter le COS réglementaire pour la résidence de habitants; 10- Présenter un cahier de charges mobilisable en cas d'urgence; 11- Fournir une plaquette esthétique et compléter la façade par tous les matériaux; 12- Faire valider le dossier technique et l'équipement par la services de la commune. 	<p><i>[Signature]</i></p> <p>01.02.2018</p>
<p>le 27.04.2018 :</p> <p>Suite au jeu de plans déposés, le dossier est à reprogrammer afin d'inclure l'architecte autour du projet par la commission permanente.</p>	<p><i>[Signature]</i></p> <p>27.04.2018</p>
<p>le 10.05.2018 :</p> <p>Suite aux documents présentés, suite au jeu de plans modifiés, sans objections pour le projet, seul reste de faire valider le dossier technique et l'équipement par les services de la commune.</p>	<p><i>[Signature]</i></p> <p>10.05.2018</p>

DATE DE LA COMMISSION : 01.02.2018 : D & F

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer: Sursis à statuer: DAT

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer: Sursis à statuer: DAT

DATE DE LA COMMISSION : 10.05.2018 :

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer: Sursis à statuer: DAT

